



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	33 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 21 mars 2022
Date d'affichage : 21 mars 2022

SEANCE DU 29 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de Vensat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

Absents :

Marc CARRIAS, Loïc CHATARD, André DEMAY, Fabienne GASTON, Roland GENESTIER, Pierre LYAN.

Secrétaire de séance : Brigitte BILLEBAUD

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-44 : FAB LIMAGNE - MODIFICATION DES TARIFS DE LA BOUTIQUE

Rapporteur : Denis BEAUVAIS

Pour tenir compte de la hausse du tarif des matières premières, il est proposé de réviser les tarifs de la boutique du FAB Limagne comme suit :

Matière	Epaisseur	Caractéristiques	Prix de vente de la plaque
PMMA 1000 x 700 mm	2 mm	Incolore	28 €
	3 mm	Incolore	30 €
		Blanc	
		Noir	
	5 mm	Incolore	44 €
		Blanc	
		Noir	
	6 mm	Incolore	51 €
		Blanc	
Noir			
PMMA 1000 x 200 mm	2 mm	Incolore	10 €
	3 mm	Incolore	
		Blanc	
	5 mm	Incolore	14 €
		Blanc	
	6 mm	Noir	15 €
		Incolore	
		Blanc	
	Bois Contre-plaqué	3 mm	1200 x 700 mm
5 mm		13 €	
Bois Contre-plaqué	3 mm	1200 x 400 mm	12 €
	5 mm		10 €
Bois MDF	3 mm	1200 x 700 mm	9 €
	6 mm		13 €
Caoutchouc pour tampon	2 mm	A4	20 €
Film magnétique blanc	2 mm	A5	5 €
		A4	10 €
		A3	20 €

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver la nouvelle grille tarifaire présentée ci-dessus ;
- d'autoriser le président ou son représentant à effectuer toutes démarches pour faire appliquer cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le président,

Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 04 avril 2022

Le président,

